COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2021-175 en date du 24 novembre 2021 Décision modificative BUDGET « LA NAUTE » Augmentation des dépenses de fonctionnement

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 18/11/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Votants: 55 Présents: 51 POUR: 55 Pouvoirs: 4 Abstention: 0 CONTRE: 0

Absents excusés: 7 Exprimés: 55

Présents: MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, PICHOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs: MM. SCARAMUCCIA à LE CORRE, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés: MM. DESCLOUX, JOULOT, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VENTENAT

Rapporteur: Patrice MORANÇAIS, Vice-président

Compte tenu de l'augmentation de la prise en charge des dépenses de fonctionnement sur ce budget par rapport aux années antérieures (analyses eau, tontes, etc.), il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires en fonctionnement. La subvention d'équilibre à verser sera donc plus importante.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION:

AUGMENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

INTITULES DES COMPTES	DEPEN SE S		RECETTES	
	COMPTE S	MONTANTS(€)	COMPTE S	MONTANTS(€)
Réseaux	615232	1 000,00		
Prise en charge du déficit du budg, annexe à caract, adm. par le bud			7552	1 000,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		1 000,00		1 000,00

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 1er décembre 32002 7593-20211124-20 Pour copie conforme, le1^{er} décembre 2021 Date de télétransmission: 01/12/2021 Date de réception préfecture: 01/12/2021